

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 28

Artikel: Une excursion à la Hochmatt
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS“
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 12 juillet 1919. — A la grâce, par la bonne humeur (J. M.). — Payerne (Alfred Dufour). — Le Valais à Lausanne (V. F.). — Une excursion à la Hochmatt (Jean de la Glane). — Deux proclamations — Contre la fraude des vins (A. F.). — La tanson dai poteau. — Le libraire Benjamin Corbaz, 1786-1847 (G.-A. Bridel), suite et fin. — Une complainte. — Feuilleton : La maison du Chat-qui-pelote (Honoré de Balzac). — Boutades.

A LA GRACE, PAR LA BONNE HUMEUR

Disons d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de la grâce, dans le sens d'indulgence, de pardon. C'est de la grâce signifiant ce qui plaît, ce qui attire, dont nous parlons.

La nature, si capricieuse dans la répartition de ses faveurs, n'a pas donné à chacun la grâce. Elle fait, au contraire, en ce domaine, bien des envieux. Le plus sage, en pareil cas, c'est de se contenter philosophiquement de ce qui nous a été départi et de chercher à suppléer du mieux qu'on le peut à ce qui nous manque. Le moyen n'est pas si difficile qu'on le pourrait croire, d'autant que nous avons à notre disposition un auxiliaire précieux : la bonne humeur.

Ah ! mais que voilà un auxiliaire méconnu. Et bien à tort, allez ! Oh ! sans doute, être toujours de bonne humeur n'est pas si aisé que cela ; il y a tant d'incidents dans la vie, qui viennent en travers de nos meilleures résolutions et font obstacle à la bonne humeur. Il faut dire aussi que nous nous compliquons formidablement l'existence et que, par cette sottise complication, nous multiplions les incidents susceptibles de troubler notre tranquillité et notre bonne humeur, partant, notre grâce. Et puis, il y a notre tempérament, nos... nerfs ! Nous ne sommes pas tous des calmes. Impulsifs, incapables de maîtriser notre premier mouvement, nous nous fâchons, nous pestons, nous tempêtons, pour des choses qui, le plus souvent, n'en valent pas la peine et qui, parfois même, ne nous concernent pas. Tout cela effarouche la bonne humeur. C'est autant de bons moments perdus pour elle, dans cette existence terrestre si courte et par conséquent si digne d'être agréablement vécue.

Or, quand nous nous fâchons, quand nous tempêtons, quand nous nous mettons en souci, non seulement nous perdons la clairvoyance et le jugement, indispensables dans la recherche de la solution la meilleure de nos difficultés, mais nous sommes laids, oh ! là, franchement laids.

Nous sommes laids, aussi, quand nous ne savons dissimuler nos déceptions, fréquentes dans la vie, ou toutes nos petites contrariétés, qui sont légion.

Et que nous importe, en somme, que Pierre, Paul, Jacques ou Jean n'ait pas la même opinion que nous ? Pourquoi en disputer avec lui ? Il y a cent à parier contre un que cette discussion, dont tout peut jaillir, sauf la lumière, ne persuadera aucun de nous et nous laissera très probablement plus éloignés encore d'une entente qu'avant le débat. Et, pendant que nous disputons ainsi, nous mangeant des yeux, nous

menaçant du geste, nous sommes laids, fort laids.

Et vous, mesdames, vous n'êtes point du tout jolies, quand le divin sourire dont la nature vous a donné le secret est absent de vos lèvres, quand vous boudez, quand vous faites la moue, quand vous donnez ainsi sujet à votre mari, à vos enfants, d'aller chercher ailleurs la joie et le bonheur que personne, mieux que vous, ne saurait leur assurer. Souriez, mesdames, soyez de bonne humeur, et vous serez toujours adorables.

Et vous, maris, laissez au bureau, au magasin et à l'atelier le souci des affaires. Il n'a pas droit à votre foyer, où vous devez rentrer chaque fois le front libre de toute ride, le regard franc de tout nuage. Alors votre femme et vos enfants de se précipiter dans vos bras, en s'écriant : « Qu'il est beau, papa ! »

Et vous, célibataires, quelle que soit la cause de votre « monovie », vous qui, si vous n'avez pas les joies du ménage n'en avez pas, en revanche, les préoccupations, souriez toujours, souriez sans cesse ; soyez « la tante » ou « l'oncle aux bonbons », dont les poches recèlent les trésors que savent y découvrir les menottes que vous savez, c'est là votre suprême sauvegarde. Donnez ainsi quelque prise à la grâce qui vous échappe.

En résumé, mesdames, messieurs, mariés ou non, soyons toujours de bonne humeur, pour être toujours plaisants à voir. Veillons, car du coin de la colère, de la bouderie et des soucis, nous guette la laideur. J. M.

PAYERNE

Sur la choucroute de Berne,
Il n'est tel qu'un bon morceau
De vrai salé de Payerne,
Taillé dans un gras pourceau.

Et si, d'un verre d'Yvorne
On arrose ce dîner,
Au plaisir, plaisir sans borne
On pourra s'abandonner.

Pour qu'après ça se dissipe
Le trop-plein de l'estomac,
Il faudra bourrer sa pipe,
Payerne, de ton tabac !

Et ce faisant, ô Payerne,
C'est ta gloire et ton honneur
Qu'on se sentira « de Berne »,
En te devant son bonheur !

ALFRED DUFOUR.

LE VALAIS À LAUSANNE

LAUSANNE possède deux ou trois estaminets tenus par des Valaisans et où l'on voit sert les vins du Valais les plus authentiques. Chose curieuse, les consommateurs qu'on y rencontre n'ont presque tous pas une goutte de sang valaisan dans les veines. Les uns vont là par amour de la diversité, d'autres pour raviver d'aimables souvenirs de voyage, d'autres encore à dessein de poursuivre des études d'œnologie comparée, commencées à Martigny, à Fully, à Sion ou à Sierre. Ces analystes sont

les clients les plus fidèles. Il faut voir le jeu de leurs narines quand y monte le parfum du divin jus, et de quel œil voluptueux ils caressent la robe ambrée ou pourpre ! Ce n'est pas à eux qu'on fera prendre du fendant pour de l'arvine, du johannisberg pour de la malvoisie, du gros rouge pour de la dôle. Ils vous diront à quoi l'on distingue le lamark du coquimpey, l'humagne de l'amigne, le brûlefer du montibœux. Pratiquant la moins aride des sciences, ils n'ont pas la mine desséchée de tant d'autres érudits. A leurs analyses se mêlent des propos colorés comme leurs verres, l'évocation de ces tableaux pittoresques dont la terre valaisanne est si extraordinairement riche, le récit de journées où, après dix ou douze heures de marche en montagne, ils découvrirent un crû célèbre encore ignoré d'eux. Ils bénissent le Ciel de le leur faire retrouver dans leur ville natale. Cependant, ils ne se plongent dans le Valais que par intermittences. Pour rien au monde, ils ne voudraient perdre la mémoire du Lavaux, du Villeneuve, du La Côte, de l'Aiglè ou de l'Yvorne. Ces savants sont des patriotes. V. F.

Une consolation. — Savez-vous, grand-père, si ça continue, ce que coûtera un gigot dans cinquante ans ?

— Je m'en doute... J'aurai moins de regrets en vous quittant.

Exempts d'impôts. — Pardon, mademoiselle, je fais une enquête pour le fisc... Que possédez-vous en fait de capitaux ?

— Mon Dieu, monsieur, je ne me connais que les sept péchés.

UNE EXCURSION A LA HOCHMATT

J'AVAIS fini de savourer mon vingt-sixième printemps, lorsque, par un beau jour d'été, je vis arriver dans ma chambre garçonnière deux jeunes étudiants encore imberbes, dont l'un, esprit pondéré et réfléchi, se destinait à la cléricature, tandis que son compagnon, nature exubérante et remuant, devait être plus tard l'une des gloires de notre pédagogie cantonale. Le premier, Etienne D., était connu plus familièrement sous le nom de Tiénon. Quant au second, son prénom de François s'était mué en celui de François.

Après les premiers salamalecs, François, levant son nez (il l'avait fort long) vers le zénith, nous fit remarquer la pureté de l'atmosphère et l'agrément qu'elle procurerait à une course alpestre. Chacun ayant opiné du bonnet, la délibération fut ouverte incontinent sur le but à déterminer. Après avoir passé en revue les principales sommités fribourgeoises, le choix se fixa sur la Hochmatt, où nul de nous ne s'était encore aventuré.

La Hochmatt, plus connue des pâtres sous le nom d'Omatta, est cette sommité de 2150 mètres qui élève sa croupe arrondie en face du riant village de Charmey, campée entre le Rio du gros Mont, le Rio du petit Mont et la Jogne. Son ascension est des plus aisées. Elle avoisine

le Cheval blanc (Weiss-Rössli), dont l'altitude est à peu près égale. Le panorama dont on y jouit est ravissant et vaut celui du Moléson. Les vaches atteignent le sommet de la montagne, dont le chalet est le plus élevé du canton.

Le programme comportait l'itinéraire suivant : montée par Bulle, Broc, Charmey, arrêt à la Villette, coucher au chalet du Lappé, descente par la vallée du Gros Mont. A cinq heures, nous faisons notre entrée à l'auberge de la Villette (en allemand, *Im Fang*), dont la bénichon battait son plein. Le pont de danse était envahi par les couples de naturels du pays, allemands de la Villette et de Bellegarde, ainsi que par des amoureux de la Basse-Gruyère. L'auberge regorgeait de monde.

Françolet, légèrement adonné à la sensualité, proposa de prendre des forces pour la montée en démolissant des plats de bénichon, des tomates de chèvre et en séchant une bouteille de vin. Il faut savoir que la contrée de Bellegarde est le pays des chèvres. On y élève une race blanche très appréciée. La première tomate servie fut entamée par Françolet. Hélas, le couteau mit à jour des quantités de poils de chèvre amalgamés avec la pâte. Le nez de notre ami s'allongea et il voulut se dédommager de cette déception en demandant un deuxième exemplaire. Celui-ci recelait des légions de vers qui n'étaient guère plus ragoûtants que les poils. Françolet procéda à un nettoyage plus ou moins réussi et déclara que le produit ne manquait pas de saveur. Puis ce fut le tour des beignets, briquelets, cuchaules et autres pâtisseries locales.

Après nous être congruement restaurés, nous songions à boucler nos sacs, mais Françolet, qui manifestait un peu prématurément un penchant décidé pour le sexe aimable,

La valeur n'attend pas le nombre des années,

ne voulut pas quitter la Villette sans exhiber sur le pont de danse les grâces de sa personne. Il réussit à engager une Gretchen avec laquelle il pirouetta plus ou moins élégamment. Malheureusement, le galant de la belle, peu charmé de se voir souffler sa Dulcinée, attendit notre compagnon à la sortie du pont et lui donna un croc-en-jambe qui l'envoya mesurer le pavé, au grand dommage de son appendice nasal. Il y eut échange de propos malsonnants, Françolet récriminant en français et son adversaire lui répondant en idiome tudesque. Cet épisode nous parut de mauvais augure, ce qui n'empêcha Tiénon et moi de plaisanter l'ami Françolet.

Les armaillis du Lappé, que je connaissais particulièrement, nous firent le meilleur accueil. La crème, le petit-lait, le café et les *brétze-kuau* nous furent servis à discrétion. Françolet absorbait avec voracité pour se dédommager de sa mésaventure de la Villette.

Après des palabres interminables entrecoupées de chansonnettes, nous nous étendîmes sur le foin, projetant de quitter le chalet avant la pointe du jour.

Vers trois heures, Françolet s'agitait; il ressentait dans son intérieur des dissensions intestines. C'était la tomme de la Villette qui entrait en lutte contre le petit-lait et la crème du Lappé. Quand la nature commande, il faut obéir. Les sommations devenant de plus en plus impérieuses, notre ami se résigna à quitter sa couche et se précipita dans les buissons qui avoisinaient le chalet, près d'un groupe de vaches qui paisaient paisiblement. A peine s'était-il délesté, qu'il entendit derrière lui un souffle puissant qui lui fit croire à l'un de ces coups de vent subits, fréquents dans les montagnes; mais son illusion fut de courte durée. Une paire de cornes s'engageaient sous le revers de son individu et le lançait brutalement par dessus la clôture dans le pâturage voisin. C'était le taureau du Lappé qui protestait à sa façon contre l'incongruité dont il était témoin et qui souillait son domaine.

Françolet, ému et contusionné, se mit à pousser de véritables beuglements, auxquels se mêlèrent ceux de la brute irritée. Les armaillis accoururent pour éloigner le taureau et porter secours à notre infortuné compagnon. Il se vérifia que celui-ci était à peu près indemne, mais le fond du vêtement que les Anglais qualifient d'inexpressible, avait subi des avaries difficilement réparables. Une déchirure béante mettait en évidence le linge intime. Il fallut *grosso modo* boucher la brèche, qui garda, malgré tout, une apparence peu décorative. Françolet était mortifié au suprême degré.

Après ce nouvel épisode, nous gagnâmes le sommet de la montagne, non sans plaisanter copieusement Françolet sur sa dernière mésaventure. Durant une heure ou deux nous jouîmes du splendide panorama qui s'offrait à nos regards. Nous songions à nous diriger vers les escaliers du gros Mont, lorsque surgit tout à coup un groupe de six demoiselles arrivant de Bulle et La Tour-de-Trême. Tiénon les considéra d'un œil impassible, mais l'inflammable Françolet se sentit immédiatement galvanisé par ces paires d'yeux brillants comme des escarboucles. Le gaillard n'aurait pas mieux demandé que de s'insinuer dans cette attrayante société, mais la détérioration si imparfaitement réparée de son pantalon lui interdisait d'exhiber le revers de sa personne. Comme maître Jaques dans la comédie de *L'Avare*, il était tenu de manœuvrer de manière à ne présenter que la devanture. Cette préoccupation lui imposa des précautions multiples dont Tiénon et moi nous nous gaudissions sans retenue.

Le retour s'effectua sans nouvel incident. Tiénon eut la cruauté de dessiner la parabole décrite par Françolet au-dessus de la clôture du Lappé dans un accoutrement plutôt *shoking*. Le héros de l'aventure en reçut un exemplaire avec une dédicace appropriée.

Plus tard, Françolet narrait volontiers ses excursions alpestres, mais je remarquai qu'il omettait le plus souvent celle de la Hochmatt.

JEAN DE LA GLANE.

Coquille ! — Un peintre se plaint à l'imprimeur du catalogue de son exposition :

« Si vous croyez que ma clientèle va être contente ! Sur le numéro du catalogue, au lieu de « portrait de Mme Z. », vous imprimez « nature morte, viande frigorifiée ».

L'art difficile. — Cher maître, est-ce que c'est bien difficile de faire de la peinture ?

— Non, chère madame, la difficulté ne commence que quand on veut la vendre.

DEUX PROCLAMATIONS

Voici deux proclamations qu'un lecteur nous adresse, toutes deux sont datées « du 11 ventôse, an 6 (1798) de la République française une et indivisible ». Mais ces proclamations concernent notre pays; c'est pourquoi nous les reproduisons à seul titre de documents historiques. Plus d'un siècle s'est écoulé dès lors. Du reste, elles ne manquent pas d'intérêt.

La première de ces proclamations est adressée aux Bernois.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

Aux Bernois.

Le général de division Brune, commandant les Troupes de la République française, actuellement en Suisse, aux Habitants du Canton de Berne.

Bernois !

POUR QUI prenez-vous les armes ? pour votre Sénat ou pour la Liberté ?

Votre Sénat a outragé la France, il a usurpé vos droits; ne défendez pas des tyrans. Les citoyens qu'il a appelés du milieu de vous, pour couvrir son usurpateur du voile sacré de votre souveraineté, ont vu le crime et se sont retirés de ce conciliabule d'*Inquisiteurs*.

En vain, les Nobles, les Patriciens, les Ogarques disent qu'ils vous arment pour la liberté. Guillaume-Tell sort de sa tombe venger; il vous crie : *Enfants, brisez vos chaînes vos Sénateurs sont des Gessler, les Français sont vos frères.*

Oui, les Français sont vos frères. Loin de vous toute défiance; ils respecteront vos propriétés, vos usages, votre religion, votre indépendance. Interrogez les habitants du Pays Vaud et ceux du Canton de Basle; leurs serments pour nous démentent toutes les calomnies.

Les hommes libres sont de l'Helvétie; les hommes libres sont Français.

Suisses de tous les Cantons, unissez-vous; faites ensemble qu'une seule famille, dont le milieu de la France cimentera le bonheur.

La seconde de ces proclamations est adressée aux habitants du Pays de Vaud. Elle est, à l'égal du gouvernement de LL. EE., d'une violence qui pliquent seules les circonstances du moment et des ressentiments auxquels elles avaient donné naissance.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

République Française.

Brune, général de division, commandant Chef l'armée Française sur les frontières de Suisse.

Aux Habitants du Pays de Vaud.

Citoyens !

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE vous félicite, par mon organe, de l'énergie avec laquelle vous avez acquis votre Liberté, et de la sagesse que vous avez eue de l'assurer en vous constituant, vous organisant, en vous donnant un Gouvernement et des Loix; je me persuade que vous recueillerez précieusement cette preuve de l'intérêt que la République Française prend à votre sort.

L'Armée, que j'ai l'honneur de commander, entre sur le territoire Bernois; elle va punir vos oppresseurs et venger des attentats accomplis.

Redoublez de surveillance contre l'ennemi commun; ses partisans se glissent au milieu de vous; ils vous offrent, au lieu de votre Liberté propre, un nouveau despotisme sous des noms trompeurs, une *Liberté Bernoise*.

Quelle liberté que celle qui vous serait donnée par des hommes qui en étouffent les premiers sentiments... Quelle liberté que celle qui mendie le secours du despote de l'Angleterre de l'ennemi de la paix du monde. (Quel temps ont changé! *Réd.*)

Berne, le scandale de l'Helvétie, forgeait des chaînes pour tous les peuples de la Confédération; ses bandes maîtresses déjà Fribourg, Soleure, Lucerne; ses Magistrats ont soulevé leurs mains du sceptre de l'usurpation. La mesure de ses crimes est à son comble; le ridicule *Empire Bernois* doit s'écrouler.

Tandis que les soldats Français marchent avec vos braves Bataillons contre l'oligarchie armée, prévenez dans l'intérieur les effets de la malveillance; discernez le faux zèle du zèle véritable; réprimez le désordre avec sévérité, surtout avec promptitude; que les partisans des oligarques soient écartés s'ils se montrent, soient écrasés s'ils s'agitent; la République Française prête son bras à ses amis; elle dédaigne ses détracteurs, mais elle foudroie la perfidie. Signé : BRUNE

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DES REPRÉSENTANTS DE LA NATION VAUDOISE ayant entendu la lecture de la lettre ci dessus, a décrété, à l'unanimité, qu'elle sera imprimée, promulguée et affichée partout où besoin sera.

Lausanne, en la maison Nationale, le 2 ventôse, 1798, An 1^{er} de notre Régénération.

Chancellerie du Pays de Vaud.

VALIER, secrétaire.